

Chogan Group SpA
www.chogangroupspa.com
support@chogangroup.com

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

Complément alimentaire en gélules
HER PLUS +

CODE

INTB046

FORMAT

32,6 g

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



HDPE



PET

OPÉRATEUR COMMERCIAL

Distribué par SuppleFit by Chogan Group S.p.A. Siège Social : via A. Olivetti, 24 – 00131 Roma (RM) Siège opérationnel : via Curatoio,
17 - 76125 Trani (BT) -ITALY

DESCRIPTION

HER PLUS + est un complément alimentaire en gélules spécialement formulé pour la beauté des femmes. Son mélange breveté H-SYSTEM™ est conçu pour contribuer au bien-être des ongles et des cheveux grâce à la synergie de ses extraits de plantes, notamment le Bambou, le Millet et le Lin. Sa formulation est également enrichie en Biotine, gluconate de Zinc et d'autres composants qui contribuent à la pigmentation normale des cheveux en renforçant ainsi leur beauté naturelle et leur éclat.

MODE D'EMPLOI

Il est conseillé de prendre une gélule deux fois par jour, de préférence pendant ou après les repas. Avaler avec un verre d'eau.

AVERTISSEMENTS

Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Ce produit ne se substitue pas à un régime alimentaire varié et équilibré et à un mode de vie sain. Ne pas prendre pendant la grossesse et l'allaitement.

INGRÉDIENTS

Complément alimentaire. Ingrédients : H-SYSTEM™ Extrait sec de tige de Bambou (*Bambusa vulgaris*) titré à 70% silicium, Extrait sec de fruit de Millet (*Panicum miliaceum*), Extrait Sec de graines de Lin (*Linum usitatissimum* L.) titré à 25% d'acide alpha-linolénique ; L-cystine ; Agent de charge : cellulose microcristalline ; L-méthionine ; gluconate de zinc ; acide p-aminobenzoïque ; fumarate ferreux ; Nicotinamide (Vitamina B3); Gluconate de Cuivre; agent de glissement : silice micronisée ; Biotine (vitamine H) ; acide folique (vitamine B9) ; Sélénite de sodium ; Cyanocobalamine (vitamine B12)

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

24 MESI

CONTENU DE L'EMBALLAGE

60 gélules

CONDITION DE CONSERVATION

Stockez le produit dans un endroit frais et sec. La date de péremption se réfère au produit dans un emballage non ouvert et correctement conservé

APPORTS DE RÉFÉRENCE (AR)

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE	% VNR*
H-SYSTEM™	260	-
Extrait sec de tige de Bambou (<i>Bambusa vulgaris</i>) titré à 70% silicium	100	-
Dont silicium	70	-
Extrait sec de fruit de Millet (<i>Panicum miliaceum</i>)	100	-
Extrait Sec de graines de Lin titré à 25% d'acide alpha-linolénique	60	-
dont acide alpha-linolénique	15	-
L-cystine	400	-
L-méthionine	100	-
gluconate de Zinc	48,7	-
dont zinc	7	70
acide p-aminobenzoïque	40	-
fumarate ferreux	21,3	-
dont fer	7	50
Nicotinamide (Vitamina B3)	16	100
Gluconate de Cuivre	8,5	-
Dont cuivre	1,2	120
Biotine (vitamine H)	450 mcg	900
acide folique (vitamine B9)	200 mcg	100
Sélénite de sodium	88 mcg	-

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE	% VNR*
Dont sélénium	40 mcg	73
Cyanocobalamine (vitamine B12)	20 mcg	800

Valeurs nutritionnelles de référence pour les adultes selon le règlement de l'UE 1169|2011

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de excelsa), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de Macadamia ou du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON